

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 18 décembre 2023, a adopté le règlement numéro 23-847, règlement modifiant le règlement numéro 23-843, établissant un projet pilote afin d'autoriser et encadrer la circulation des motoneiges sur certains tronçons de la voie publique et de trottoirs de la municipalité. La modification réglementaire est de permettre de se déplacer vers l'ouest jusqu'au restaurant le Shack à Patates.
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Avis numéro : 2024-02

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 12 janvier 2024.

Martin Leith  
Greffier-trésorier

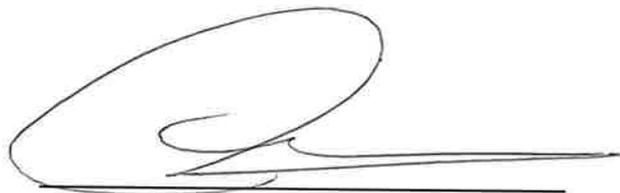
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la Municipalité

le 12 janvier 2024, entre 9 heures 30  
et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
Le 12 janvier 2024.



Martin Leith  
Greffier-trésorier